

Préavis municipal n°08/2021

Octroi à la Municipalité d'une compétence financière municipale, législature 2021-2026

Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule aux préavis qui vont vous être présentés ce soir, la Commission des finances tient à vous rappeler qu'il s'agit pour les préavis 08-09 et 10/2021 d'approuver les moyens de notre autorité dans le cadre de ses compétences financières et sa marge de manœuvre. Donc rien de particulier à étudier sur la forme...

La Commission des finances composée de MM. BONNY Alexandre, BONNY Jean-Luc, BONNY Jean-David, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel et LÜTHI Roland s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier M. ROTZETTER.

Concernant la compétence financière de FRS 30'000.- par cas, le montant est estimé amplement suffisant par notre autorité. Notre Municipalité n'a pas été bloquée ces dernières années par ce montant. Si des événements généraient des montants supérieurs cela passerait automatiquement par un préavis. D'autre part, notre exécutif favorisera la transparence en communiquant au Conseil général.

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis 08/2021 tel que présenté.

Chevroux, le 11 octobre 2021

Pour la Commission des finances, O. Duruz, rapporteur

La Commission :

BONNY Alexandre

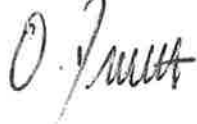


BONNY Jean-Luc

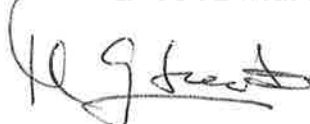


BONNY Jean-David

DURUZ Olivier



GUT-LACÔTE Marcel



LÜTHI Roland

